

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00
do HERMONTAIRE, par an... 1.00
payable d'avance - A la fin de l'année 0.50
etc.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GERIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GERIN, Editeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, première Par ligne
Insertion, Brevier... \$ 0.08
Do Insertions subséquentes... 0.02

Toutes annonces sans conditions seront
insérées jusqu'à contre-ordre n. 3 et 26e. la
ligne. Et tout ordre pour discontinuer une
annonce doit être fait par écrit.

Adresses d'Affaires

Adresses d'Affaires

Annales Diverses

Feuilleton du Constitutionnel

A. L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Hart.

Geo. E. HART
NOTAIRE,
Bureau : rue des Forges.

PEAUX DE MOUTON!

La Famille du Pêcheur.

McDOUGALL & HOULISTON
AVOCATS,
Bureau : rue du Platon.

EZEKIEL M. HART & Fils

PEAUX DE VEAU !!

CHAPITRE VI.

MALHIOT & LABARRE
AVOCATS,
Bureau : rue Bonaventure.

G. B. HOULISTON & Cie
COURTIERS,
Bureau : rue du Platon.

ON ACHETE, pour argent comptant, les PEAUX de MOUTON
Cruées avec ou sans laine, ainsi que les PEAUX DE VEAU.

LA RÉPARATION.

J. M. DESILETS
AVOCAT,
Bureau : rue St. Joseph.

Jos. DeNIVERVILLE
HUISSIER,
Rue Bonaventure.

ON ACHETE TOUJOURS, pour exporter en Europe, les VISOONS,
MARTRES, PERANS, OURS, LOUPRES, CAS OIRS, RENARDS
Ronges, Argentés, Noirs, Croisés, RATS, MUSQUES, BÊTES PUAN-
TES, Etc., Etc.

Oh! Ernestine! qu'il lui tardait
de voir son mari revenant du châ-
teau, avec la certitude que le comte
ne les chasserait pas de la maison!

A. B. CRESSE
AVOCAT,
Bureau : rue Notre-Dame.

P. E. VEZINA
HUISSIER,
Trois-Rivières.

ON PAIERA LES PLUS GROS PRIX CHEZ

A. E. GERVAIS,
AVOCAT,
Bureau : rue Bonaventure,
Trois-Rivières, 8 Août.

BÉNONI LASSALLE
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du dis-
trict de Trois-Rivières, tient maintenant son
bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

HENRY H. BALCH

P. A. BOUDREAU
AVOCAT,
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près
de l'Eglise paroissiale.

J. BARNARD
ARRETEUR PROVINCIAL,
Bureau : rue Notre-Dame, chez M. H. Du-
fosne.

Trois-Rivières, Janvier 1873.

J. B. L. HOULD
AVOCAT,
Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bon-
aventure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ANDES
CINCINNATI, O.

J. B. O. DUMONT
Bureau : rue Alexandre.

J. B. BENNETT, Président,
J. J. BERNE, Inspecteur des Agences,
J. H. BEATTIE, Secrétaire,
BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

SEVERE LOTTINVILLE
AVOCAT,
Bureau : rue Bonaventure.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822 51

Turotte, Paquin & Turotte
AVOCATS,
Bureau : Rue des Champs, en face du Palais
de Justice.

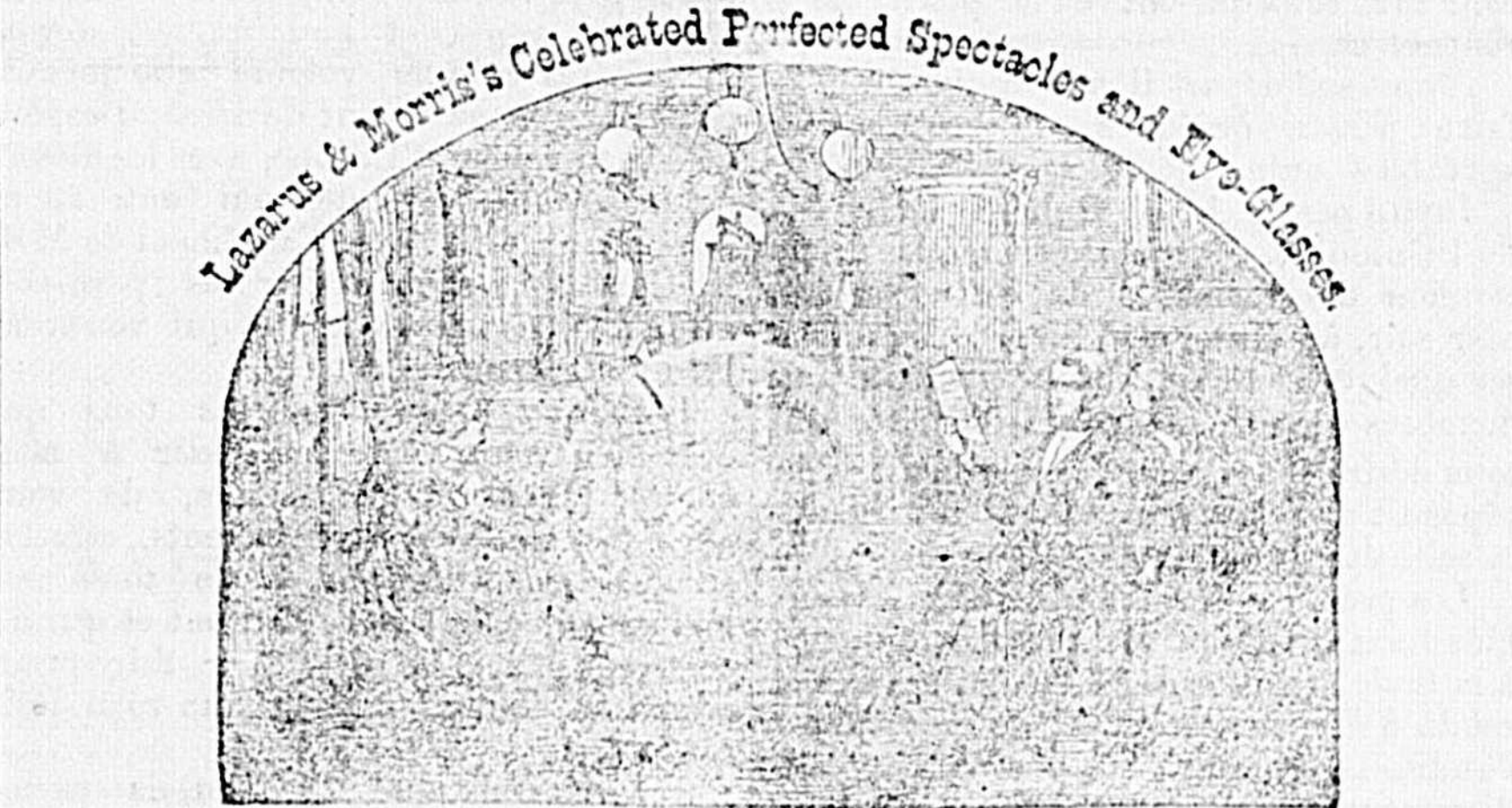
Cette compagnie a payé les \$850,000 qu'elle
a perdus dans le dernier incendie de Chicago
sous un délai de 15 jours, sans toucher à son
capital, et elle s'est pleinement conformée à la
loi d'assurance du Canada, ayant déposé les
fonds nécessaires à Ottawa pour la sécurité des
détachés de police, est prête maintenant à
démettre des procès d'assurance contre les per-
tes et dommages causés par le feu ou l'and,
sur toutes les classes de propriétés dans cette
cité et dans les environs, aux taux courants.

J. F. V. BURLAU
AVOCAT,
Bureau : rue des Champs, en face du Palais
de Justice.

ROBERT KIERAN,
Agent,
Trois-Rivières, 19 décembre 1871.

F. X. GAUTHIER
AVOCAT,
Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie
de MM. Dufresne & Frères.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
IMPERIALE
CONTRE LE FEU,
1803 - ETABLIE EN - 1803



ART THE ONLY KIND ADAPTED TO EVERY CONDITION OF HUMAN VISION.
Their Copyright system of fitting is an unerring guide for ascertaining the
exact requirements of all who need Optical aid.

W. A. J. WHITEFORD
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Rue Notre-Dame.

Seul Agent pour Trois-Rivières
Trois-Rivières, juin 1872.

Z. BARIL
AVOCAT,
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières,
chez M. J. B. L. Hould, avocat.

BUREAU EN CHEF :
Rue Old Bond, et 16 Pall M.
LONDRES.
AGENCE POUR LE CANADA :
66 et 65, rue St. François-Xavier,
MONTREAL

EPHREM DUFRESNE
AVOCAT,
Bureau : rue Notre-Dame, dans la bâtisse
occupée par MM. Dufresne & Frères, libraires.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :
£1,600,000 STERLING

ALEXIS L. DESAULNIERS
AVOCAT,
Rivière-du-Loup.

LES ASSURAN-ES contre les pertes par le
FEU s'effectuent aux conditions favorables et
les pertes sont éreées, sans en rien en bu-
reau de Londres, et n'y a aucun frais à payer
pour les polices ou les endorsements.

M. HONAN
AVOCAT,
Bureau. Coin des Rues Notre Notre-Dame
et Alexandre.
Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES,
Rue St. Joseph, près du Palais de Justice
Chs. DEMOULIN, WILL. A. RINOUX,
Agent, Agent général
pour le Canada.
Trois-Rivières, 1 novembre 1870

O. CARON
AVOCAT,
St. François du Lac.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
Contre l'Incendie des Edifices
Isolés du Canada.

F. E. N. BOUCHER,
AVOCAT,
St. François-du-Lac.

N'assure que les propriétés de la campagne et
celles isolées dans les villes et les villages.
Cette classe de risques choisis lui permet d'é-
mettre des polices aux taux les plus bas. Elle
est spécialement recommandée à la classe
agricole par plusieurs membres du District et
citoyens éminents de la ville et de la cam-
pagne.

Dr. GERVAIS
Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue
Royale.

ALEXANDRE McKENZIE, Ecr., M. P.
Président.
EPHREM DUFRESNE,
Agent.

Dr. HARDY
Rue Royale, ancienne résidence de feu Dr.
Giroux.

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Man-
rice et Champlain.
Trois-Rivières, 22 novembre 1871

I. L. CLAIR
SYNDIC OFFICIEL,
Bureau : rue Craig, bâtisse du "Consti-
tutionnel."

L. A. CAMIRAND
NOTAIRE,
Bureau : rue Craig, même bâtisse que le
Constitutionnel.

LEON BATTEGAY,



M. RATTEGAY qui a été le gérat des affaires de l'établissement de M. McCLUNG, pendant
plus de dix ans, a l'honneur d'annoncer au public de Trois-Rivières et des environs
qu'il a pris possession de son magasin d'horlogerie et de bijouterie. Il s'efforcera de mériter à
bonne réputation qu'il a toujours eue jusqu'à ce jour et ce jour-ci sera l'objet de sa
bonne confiance du public.
Outre le grand assortiment de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX qu'il a pris de M. M.
Clung, qu'il continuera de vendre à des prix d'écran, il offre au public, un assortiment complet
de tout ce qu'il y a de plus nouveau, en
Horlogerie,
Bijouterie,
Pendules, etc.

Ernestine et le vieillard furent du
même avis, et il fut décidé que Marie-
Anne remettrait le lendemain la
pomme d'ivoire à la bonne comtesse.

Lor-que cette jeune fille se présen-
ta au château, elle rencontra encore
Rose qui l'avait accablée d'injures
l'avant-veille ; mais cette fois la ser-
vante s'esquiva lestement, honteuse
d'avoir insubé Marie-Anne ; elle ne
pouvait supporter son regard. Sa
maîtresse lui avait fait des reproches
d'avoir cédé à un mouvement de ja-
lousie, et d'avoir traité de voleuse la
fille de God-froi. Rose avait recon-
nu son injustice, mais le respect
humain l'empêcha de faire ses excu-
ses à la jeune fille.

Marie-Anne entra dans les apparte-
ments de la comtesse et la remercia
de nouveau, au nom de sa famille,
de la faveur que le comte venait de
leur accorder à tous en leur permet-
tant d'occuper encore la maison d'où
l'envie avait voulu les chasser. Elle
lui remit ensuite la pomme d'ivoire
en disant : " Mon père, sans toutefois
l'ouvrir, a reconnu que cette pomme
renfermait de l'or, et prie Votre
Excellence de reprendre cet objet, puis-
que nous tenons déjà d'elle tant de
bienfaits, qu'il serait déplacé de notre
part d'abuser en quelque sorte de
ses bontés."

Mais la comtesse ne voulut point
acquiescer à son désir, quoique
Marie-Anne réitérât ses instances.
" J'aime, lui dit-elle, la délicatesse
de ton père, mais je ne reprendrai
jamais cette pomme, qui vous restera
comme un souvenir de l'injustice
qu'on a cherché à vous faire. Tu la
remettras donc à ton père, ma chère,
enfant, et tu lui diras que l'aspect de
cet objet doit lui rappeler à jamais
que si les méchants sont quelquefois
capables de troubler le repos des
familles vertueuses, le Seigneur sait
aussi déjouer leur infamie et faire
écarter ses miséricordes en faveur de
ceux qui l'aiment. Il s'est servi de
quelques pommes pour confondre la
calomnie et rétablir la réputation de
ton père ; ainsi il est juste que vous
restiez de possession de cette pom-
me pour vous rappeler celles qui ont
failli vous perdre."

Marie-Anne n'osa résister plus
longtemps à la volonté de la comtes-
se, mais elle la pria de lui accorder
encore une grâce. Elle se précipita
aussitôt aux pieds de la dame et
implora sa clémence en faveur de
Wendelin. Elle le fit d'une manière
si touchante, que Wilhelmine fut
profondément émue. " Tu as un bon
cœur, lui répondit l'épouse de Raoul
et je ne puis qu'applaudir aux senti-
ments qui t'ont inspiré cette démar-
che, mais il n'est pas en mon pou-
voir de préserver Wendelin du châ-
timent qui l'attend ; ce méchant
homme a trop longtemps abusé de la
confiance de mon époux, et il est
temps maintenant de déployer de la
sévérité envers lui pour empêcher
d'autres d'imiter sa trop coupable
conduite. Tout ce que je pourrai faire,
ce sera d'intercéder auprès du comte,
mon mari, pour qu'il adoucisse la
rigueur de sa peine."

(A CONTINUER.)

BONNE RECOMMANDATION.—Comment
on peut juger d'un jeune homme.—M.
Horace Clafin est un marchand de New-
York, aussi intelligent que riche. Le 15
février, un jeune homme que son père
avait laissé à la tête d'une puissante mai-
son, mais qu'un malheur venait de ruiner
de fond comble, se présente à lui, et lui
demande \$10,000 à emprunter.
" Entrez, dit Clafin, prenez un verre
de vin."

" Merci, dit le jeune homme, je ne bois
pas.
" Prenez un cigare, alors.
" Je ne fume jamais.
" Bien, mais il m'est impossible de
vous rendre le service que vous me deman-
dez.
" Très-bien, dit le jeune homme, je
pensais que vous le pouviez. Bonjour,
monsieur.
" Arrêtez un peu, dit Clafin, vous ne
buvez pas ?
" Non monsieur.
" Vous ne fumez pas ?
" Non.
" Et vous jouez pas à l'argent ?
" Non, monsieur.
" Bien, dit le généreux marchand, avec
des larmes dans la voix et dans les yeux
aussi, vous aurez ce que vous demandez,
et trois fois autant, si vous le voulez.

LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIÈRES, 2 AVRIL 1873.

Depeche Speciale au Constitutionnel

Ottawa 2 Avril 1873.

M. Tilley a fait hier son exposé financier. M. Huntington doit présenter aujourd'hui la motion de non-confiance dont il avait donné avis pour hier.

Le Steamer Atlantic de la ligne White Star a sombré mardi matin sur les côtes de la Nouvelle-Écosse il y avait mille personnes à bord sept cent cinquante ont péri.

Posse moi le sel et je te passerai le séné, se répètent tour à tour le Nouveau-Monde et le Journal des Trois-Rivières et l'un et l'autre s'accablent de louanges plus ou moins sanguines. On dit que c'est l'humilité en pratique, mais il faut pourtant avouer que surtout en carême elle est fort peu évangélique. Mais chut ! là dessous se trouve un chanoine ou un chevalier qui vous dit : Nemo me impune lacessit ! Mais LaFontaine dit :

Un petit bout d'oreille, coupé par malheur, Découvrit la larbe et l'errur.

Une nichée de théologiens.

C'est sous ce titre que la Minerve du vendredi dernier a bien voulu dédicier les collaborateurs du Nouveau-Monde et du Journal des Trois-Rivières, ces bricoleurs de religion qui voudraient établir une Petite Église à leur mode, qui se mêlent de danser impitoyablement tous ceux qui sont encore assez catholiques pour ne pas former partie de leur secte et qui n'ont pas encore signé leur fameux programme catholique que le Saint Père, malgré la soumission affectueuse du Chevalier Désilets, n'a pas daigné approuver. Aussi, dans un accès de zèle bilieux et flegmatique contre le Constitutionnel et M. Gérin, le Journal ne peut s'empêcher de se plaindre amèrement de ce que nous n'avons pas encore pris part à la chicanerie de certaines feuilles à l'occasion de M. Cauchon et de M. Langevin ou de M. Langevin et de M. Cauchon et de suite il nous classe parmi "les amis lâches et égoïstes, qui, dit-il, tout en ayant de l'estime pour quelqu'un ne se trouvent pourtant pas assez de courage pour le défendre, craignent de se nuire à eux-mêmes en prenant sa part, enfin préfèrent rester dans le repos que de s'exposer à la plus légère censure, fusse même pour leur "meilleur ami !"

C'est ainsi que le Journal nous invite charitablement de prendre part à la chicane et que pour cela il prend la défense de ses ennemis les plus acharnés, la Minerve et le Canadien ; c'est très-spirituel et très-évangélique, mais, comme il le dit un peu plus loin, "l'expérience s'acquiert par les faits et le public saura maintenant quel "crédit donner à ces hommes qui posent "pour les défenseurs de la morale et de "l'intérêt public, mais dont le mobile est "l'intérêt personnel." C'est cela, laissez donc encore pour le moment M. Langevin et M. Cauchon et ces luttes personnelles qui ne servent que fort peu l'intérêt public et revenons de suite à nos dénicheurs de merles sur les hautes questions théologiques, car nous avons dit à nos amis, vendredi dernier, que s'ils ne se tenaient pas pour satisfaits nous serions toujours prêt à leur mettre le bonnet.

Comme la Minerve tombe aujourd'hui dans les goûts de nos adversaires, sa morale leur sera moins suspecte, nous allons la laisser parler ; d'ailleurs la leçon qu'elle leur donne en vaut la peine.

Voici les bonnes paroles qu'elle leur adresse :

"Les voilà pris de la jolie manière, ces manières de foudres ecclésiastiques qui ont droit de vie et de mort sur les fidèles, les prêtres et les évêques. Tout le monde se rappelle les déclarations de M. Chapleau sur la question religieuse, lors de sa nomination à St. Jérôme. Le Nouveau-Monde n'en a pas été fier. Tout en trouvant du bon dans sa déclaration, il y trouvait aussi du risqué.

Mais le plus futé de la bande s'est chargé de dire en quoi la déclaration est risquée. Nous laissons la parole au Journal des Trois-Rivières, qui, après avoir cité cette partie du discours de M. Chapleau, s'écrit :

"Il était impossible de réunir plus d'erreurs en moins de mots. On trouve dans ces quelques phrases la quintessence du libéralisme et du gallicanisme : séparation de l'Église et de l'État, négation de l'infaillibilité de l'Église, qui, suivant lui, peut commettre l'erreur d'exécuter ses droits ; introduction du libre-arbitre et du droit à chacun de juger si l'Église a tort ou raison ; enfin subordination de l'Église à l'État en certains cas.

Ces erreurs sont si grossières qu'il suffit de les énoncer pour soulever la réprobation de tout catholique sincère. Néanmoins nous citerons quelques-unes des nombreuses autorités qui les condamnent. Dire que c'est avec une telle outrecuidance et une telle ignorance qu'on nous condamne depuis des années comme gallicans et libéraux ! Les théologiens du Journal des Trois-Rivières ignorent que les paroles de l'Hon. M. Chapleau sont

le texte même d'un grand théologien romain, Scavini, et de St. Thomas. L'Hon. M. Chapleau qui a un peu plus d'habileté que ces habileurs vulgaires, avait voulu se payer le plaisir de leur jouer un tour. Il était sûr qu'ils y tomberaient les yeux fermés. Qu'on veuille bien lire attentivement le petit tableau suivant :

Paroles de l'Hon. M. Chapleau. Texte du Théologien Romain Scavini.

381. Cum utraque potestas ecclesiastica et civilis sit superiorem in genere suo et una ab altera in sui juris exercitio minime pendat, dicente Gelasio Papa ad Anastasium imperatorem : Duo sunt, quibus mundus hic regitur, auctoritas sacra Pontificum et Regalis potestas ; continere nequit, ut illa inter se pugnent, nisi alterutra potestas in lege ferenda limitis suis exerceat. Quando id porro contingit, attendendum imprimis est, utrum agatur de materia religiosa an civili. In primo casu prævalent ecclesiastica ; in secundo vera causa lex prævalet civilis : Potestas spiritualis et temporalis, inquit Angelicus, utraque delictur à potestate divina et ideo in tantum secularis potestas est sub spirituali, in quantum est et a Deo supposita, scilicet in his, que ad salutem animarum pertinent ; et ideo in his magis est obediendum potestati spirituali, quam seculari. In his autem, que ad bonum civile pertinet, est magis obediendum potestati seculari, quam spirituali. (In 4, dist. 44, a. 7.) (Vol. 1er, page 331, Art. 381, 5ème édition de Lecoffre.)

Messieurs les théologiens qui trouvez les paroles de St. Thomas et de Scavini remplies d'erreurs, la quintessence du gallicanisme, la négation de l'infaillibilité de l'Église, qui peut, suivant eux, commettre l'erreur d'exécuter ses droits ; l'affirmation de la subordination de l'Église à l'État dans certains cas ; messieurs qui accusez St. Thomas et Scavini d'erreurs grossières, à genoux et demandez pardon des scandales que vous donnez ; puis allez cacher votre ignorance dans les rangs les plus obscurs des plus humbles fidèles.

Quand à ce qui concerne le Nouveau-Monde, nous n'avons qu'une chose à ajouter. Il est inquiet de savoir ce qui guidera l'Hon. M. Chapleau dans les questions mixtes. Dans un discours électoral, M. Chapleau n'avait qu'à esquiver à grands traits le principe fondamental de sa conduite en matières religieuses ; mais il va sans dire qu'acceptant Scavini comme son guide sur un point, il l'accepte sur le tout. Le passage suivant de Scavini règle la question. Pour lui comme pour nous, ces lignes forment exactement ce qu'il a toujours soutenu et ce pour quoi nous avons toujours combattu, comme en font foi diverses déclarations :

Si cependant la question est douteuse, que l'on examine les Concordats, que l'on interroge la coutume, mais si, après un examen sérieux, on doute encore, il faudra consulter l'autorité suprême de l'Église qui définira toute chose par un jugement doctrinal, puisqu'il lui appartient, comme étant la plus élevée, d'interpréter finalement et avec certitude toutes les lois naturelles et positives ; c'est dans ce sens qu'il est dit que le droit civil est réformé par le droit canonique "Jur canonico jus reformari civile." Au moins, après diverses consultations, toute la question qui est controversée, se terminera amiablement. Coecius disait : autant de pactes, autant de traités de paix, et sont pactes, quot sunt pacta.

Samedi dernier la Minerve revient sur le sujet et ajoute, entre autres choses, les lignes suivantes :

"Nous avons fait voir hier comment les théologiens du Nouveau-Monde et le Journal des Trois-Rivières avaient été amenés par l'Hon. M. Chapleau à passer condamnation sur St. Thomas et sur un auteur de renom, Scavini honoré d'une approbation spéciale du Saint-Père, et recommandé, nous assure-t-on, par Mgr. de Montréal et son clergé.

Et voilà comment les bons apôtres ont été pris au piège par cette profession de foi, laquelle, pour être empruntée, n'en pas moins sincère.

"Secundum, le Nouveau-Monde dit :

"Eh bien ! puisqu'il faut le dire, nous connaissons toute cette tromperie." Allons ! vous vous êtes mal pris, vous perdez la tête, mais reprenez donc un peu vos sens et considérez, d'une part, que mercredi soir vous avez approuvé l'appréciation du Journal des Trois-Rivières déclarant que le discours de M. Chapleau renfermait "des erreurs grossières", la

quintessence du libéralisme et du gallicanisme," et rappelez-vous, d'autre part, que ce discours est une traduction d'un auteur recommandé par Mgr. de Montréal. Si vous commettiez la tromperie, pourquoi avez-vous condamné ce discours ? Est-ce pour le plaisir de dire que les paroles de St. Thomas sont l'expression du gallicanisme ? Vous courez le risque de ne pas être cru ? Et le Journal des Trois-Rivières, est-ce qu'il connaissait, lui aussi, la tromperie ? Sans doute, et c'est pour cela qu'il dit que le passage traduit par l'Honorable M. Chapleau renferme des "erreurs si grossières qu'il suffit de les signaler pour soulever la réprobation de tout catholique sincère."

C'est la première fois que St. Thomas inspire tant de répulsion parmi les chanoines et les chevaliers du Pape.

Avoez donc tout simplement que vous êtes des farceurs, spéculant sans vergogne sur la bonne foi des catholiques, et que M. Chapleau s'y est pris très-habilement pour en convoquer tout le monde par un exemple frappant.

La vertu n'est pas un placard qu'on affiche au coin de la rue pour attirer les regards des passants.

L'ignorance est une rosse qui fait broncher celui qui la monte et qui fait rire de celui qui la mène.

Celui qui fait parade des titres et des honneurs qui lui sont conférés est trop faible pour les porter, il les salit.

La loi de Dieu est une loi d'amour, et l'amour ne s'élève point au dessus des autres.

Vous dites que vous aimez vos frères ; et que feriez-vous donc si vous les haïssiez ?

Que peut faire pour vous un homme qui n'a que sa pensée pour règle et pour loi que sa volonté ?

Combattez donc sans cesse en vous cette passion que Satan y excita sans cesse.

La paix est le fruit de l'amour comme la prière est la rosée du cœur.

L'hon. Juge Loranger qui est venu tenir le dernier terme de la Cour de Circuit ainsi que les deux premiers jours de celle de la Cour Supérieure, doit laisser Trois-Rivières demain matin.

Nous espérons qu'il sera aussi satisfait de son voyage au milieu de nous que le sont tous ceux qui ont eu le plaisir de le rencontrer.

Avant son départ il a bien voulu nous faire passer quelques moments aussi agréables qu'instructifs.

Invité par M. L. A. Dubord Président de l'Union St. Joseph, de se rendre à une réunion des membres de cette société, hier soir, à l'Hotel-de-Ville, et d'y adresser quelques mots d'encouragement aux membres de cette œuvre de charité, qui tous désiraient l'entendre, le bruit s'en répandit quelque peu et vers huit heures la salle était remplie d'auditeurs.

Les procédés ordinaires de cette assemblée étant terminés, M. Dubord annonça à la fois attentive que l'hon. Juge s'était rendu à son invitation et le présenta à l'auditoire au milieu des plus vifs applaudissements.

Après avoir fait l'éloge de cette société philanthropique et jeté un regard sur Trois-Rivières dont il a conservé un heureux souvenir et après avoir apprécié en termes sympathiques l'accueil qui y recevait encore après une longue absence, il voulut se retirer, mais les cris pressés de "encore, encore", le forcèrent bientôt de reprendre la parole ; il toucha avec un tact admirable les principaux points qui font la lère de la nationalité canadienne-française, l'éducation, l'agriculture et l'industrie dont il fit de très-justes appréciations en suggérant les moyens d'améliorer et de fortifier chacune de ces branches qui donnent la sève au tronc de l'arbre. On chanta par nos pères dans ce pays de la Nouvelle-France qui tôt ou tard doit prendre un rang distingué parmi les nations.

L'espace nous manque aujourd'hui pour entrer dans aucun détail des paroles éloquentes qu'il a prononcées sur ce sujet ; nous montrant la beauté et les richesses encore inexploitées du Canada ; contre elles presque ignorées de plusieurs pays de l'Asie et de l'Europe.

Lorsqu'il eut terminé, M. H. G. Malhot lui présenta les félicitations et lui offrit les remerciements de l'assemblée et chacun se retira dans l'espoir que les circonstances lui permettraient de l'entendre encore.

On lit dans le Journal de Québec :

Un journal américain dit que l'on commence à réveiller un projet abandonné comme impraticable, il y a un bon nombre d'années. Il s'agit de l'ouverture d'un Canal depuis la Baie Georgienne, dans le lac Huron, jusqu'à la Baie de Quinte, dans le lac Ontario, à la tête du Saint-Laurent. Ce projet avait été abandonné, parce que l'on croyait alors que le lac Balsam, à la tête du Canal, ne fournirait pas assez d'eau pour alimenter les écluses. Mais on a reconnu depuis que cette objection n'a pas sa raison d'être, et que le projet est très-réalisable. Voici, au reste comment s'exprime l'Independent de Bobcaygeon, à ce sujet :

"Il était raisonnable de croire alors que le lac Balsam ne fournirait pas assez d'eau, car le pays au nord est dit inexploité et inconnu ; mais la connaissance que nous avons acquise du pays en arrière, nous a appris qu'il existe des lacs, innombrables, chacun d'eux pouvant fournir un réservoir naturel pour le Canal, et fournissant ensemble des réservoirs capables d'approvisionner d'eau une centaine de canaux

comme celui que l'on projette. On espère que le projet sera chaudement accueilli dans les États de l'Ouest, où toutes les classes désirent ce débouché, avec une ardeur indéfectible.

La construction de ce canal donnant une navigation depuis la Baie Georgienne jusqu'à Montréal, pour des barges de 300 tonneaux aurait l'effet d'apporter la fertilité sur un territoire que le fermier ne peut maintenant exploiter par l'impossibilité qu'il y a de porter les grains au marché. Ce canal résoudra le problème de l'Ouest en transportant des grains de Chicago ou Duluth aux eaux de l'Atlantique, à une moyenne de 10 à 14 cents par baril. Comme nous l'avons dit, le projet ne vient que d'être remis sur le tapis, mais nous ne manderons, en temps convenable, à nos confrères de prêter le concours de leur grande influence pour le succès. D'une entreprise, qui si elle est mise à exécution, fera de cette section du Canada la grande voie de l'ouest et lui procurera des avantages si grands qu'ils dépassent presque ce que nous pouvons concevoir."

Dimanche dernier M. Joseph Hamel menaisier de cette ville, attaqué depuis quelques temps d'une affection pulmonaire, partit de bonne heure pour se rendre à la messe avec sa femme et sa fille, lors qu'à quelque distance, ne se sentant pas bien, il leur dit qu'il retournerait à la maison, il monta à l'étage supérieur, vomit un peu de sang et quelques temps après il fut trouvé mort, assis près de l'escalier et la tête appuyée contre le mur. Le lendemain le corper a tenu une enquête et le jury a rendu son verdict suivant les faits.

Le Père Lacombe à ses bienfaiteurs.

Montréal, 20 Mars 1873.

Bien chers amis et bienfaiteurs ; Appelé par mon Supérieur-Général à me rendre de suite, auprès de lui, je vais partir dans quelques jours, pour répondre à ses invitations et à ses ordres. Malgré la satisfaction et la consolation que je ressens d'aller auprès du chef de notre famille religieuse, je ne puis m'empêcher d'éprouver un regret, celui de me séparer des amis de nos missions du Nord-Ouest, depuis tout le monde m'ouvre sa main charitable, pour me faire sa généreuse amonition. Encore plusieurs paroisses, où j'aurais pu me rendre, m'auraient sans doute fait leur part de charité ; mais malgré tout mon désir de ramasser quelques fonds pour nos œuvres, je dois obéir, à votre mes courses et mes quêtes, devant des ordres et une volonté que je dois respecter comme venant de Dieu. J'espère qu'à mon retour d'Europe, avec les mêmes permissions des Evêques, qui ont été si bons pour moi, et avec l'agrément de MM. les Cures, je pourrai visiter les paroisses où je n'ai pas encore été, et qui voudront bien nous secourir.

Permettez, à présent, vous tous qui avez bien voulu vous intéresser à mon œuvre, permettez-moi, dis-je, de vous affirmer mes sincères remerciements, et cela, au nom de mon Evêque, et de tous nos missionnaires, qui vous béniront et qui ne cesseront jamais de prier et de faire prier pour vous, seul récompense que vous désirez ici-bas.

Je ne finirai plus, si je voulais parler de toutes les faveurs, bontés et bienveillances dont j'ai été l'objet en Canada, de la part de tous. Si comme l'ont dit, ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélissent les vrais biens, qu'elles sont belles aussi les mains charitables, qui s'ouvrent pour répondre l'amonition dans la bourse du missionnaire !

Votre reconnaissant ami, ALB. LACOMBE, Ptre., O. M. I.

Montréal, 20 Mars 1873.

M. le Rédacteur, Les lettres de nos missions du Nord-ouest viennent d'arriver, et je suis heureux de communiquer à nos amis du Canada, les quelques nouvelles qui pourraient les intéresser, au mois de juin, se rendant en France, pour assister au Chapitre-Général de l'Union des Oblats. L'été dernier, ce zèle évangélique missionnaire, accompagné d'un frère catholique, passait une partie de cette saison, au milieu des Cris et de Pieds-Noirs, dont la vie nomade s'écoule dans les grandes prairies du Nord-Ouest, à la chasse du buffalo. Monseigneur a été très-satisfait de sa mission, et surtout au milieu de ces pauvres enfants du Désert, S. G. a rencontré les meilleures dispositions. Il faudrait des moyens pour établir des stations au milieu de ces peuplades, qui paraissent si bien disposées, mais pour le moment, Mgr. n'a pu que les encourager en leur disant que bientôt avec le secours des amis de la Propagation de la Foi, on ferait pour eux, ce qu'on avait déjà fait pour les autres tribus sauvages. La mission de St. Albert, chef-lieu du Diocèse de ce nom continue à prospérer et à former un petit centre de civilisation, qui sera prêt à profiter des avantages que procurera le chemin de fer du Pacifique qui doit traverser toutes nos missions de la Saskatchewan.

Pendant cet hiver, il paraît que les sauvages des prairies souffrent beaucoup de la faim à cause de la rareté des buffalos, dont le plus grand nombre se réfugient vers le Missouri. L'émigration de ces animaux, vers une autre contrée, jette assez souvent nos populations dans une affreuse disette ; et il se passe plusieurs mois avant de voir revenir vers notre pays. On nous annonce aussi que les grands dégâts du commencement de l'hiver, endurcissant la neige, ont formé une glace qui a causé la mort à beaucoup de buffalos et même de chevaux, qui ne trouvent leur vie, qu'en cherchant le foin, recouvert de neige et de verglas.

Les liqueurs fortes importées du côté américain, parmi les sauvages des prairies ont encore causé bien des désordres et des scènes bien regrettables, quelques meurtres ayant été commis, dans l'ivresse. Ce malheureux commerce ne pourra jamais cesser, tant que le gouvernement canadien n'aura pas une force respectable, sur les lignes, pour effrayer ces affreux trafiquants de boissons enivrantes.

Des motifs canadiens venant de la Rivière-Rouge et de autres parties du pays se sont assemblés, sur les bords de la branche sud de la Rivière-Saskatchewan, presque à son confluent, avec la branche Nord, pour y faire un nouvel établissement. Cette petite colonie qui a déjà commencé à bâtir des maisons et à se partager des lots de terrain, occupe un magnifique plateau, qui offrira bien des avantages plus tard. Deux prêtres envoyés par Mgr. Grandin, sont à la tête de cette nouvelle mission, qui est sous le patronage de St. Laurent. Ces deux missionnaires sont logés et nourris par leurs chrétiens.

Notre mission de l'île à la Crosse, qui, dernièrement a été éprouvée par le typhus, continue cependant à se soutenir. Les bonnes Sœurs de charité, la comme à St. Albert, font beaucoup de bien par les écoles qu'elles y tiennent sur un très-bon pied.

Si nous allons jusque sur les bords de la Rivière McKenzie, les lettres qui nous arrivent de ces places, nous disent que tout va bien.

Les missionnaires avec toutes leurs fatigues et leurs souffrances, sont encore à leurs postes et font toujours de nouveaux efforts, pour sauver les âmes des pauvres indiens. La bonne et si courageuse Sœur Lapointe s'est rendue heureusement à sa mission, et après avoir été attendue avec une grande impatience, enfin elle arrivait au milieu de ses chères compagnes, si heureuses et si consolées en voyant combien le Canada s'était intéressé à leur œuvre. Mgr. Clut, le digne auxiliaire de Mgr. Faraul, après avoir visité toutes les missions de l'extrême Nord, est parti avec un de ces missionnaires, pour aller commencer une maison à Yukon, dans le territoire Russe. S. G. visitera la Rivière Yukon, et après avoir déterminé la place la plus convenable pour la mission, s'y arrêtera avec le père missionnaire, pour y ter les fondements de son nouveau poste. Elle y laissera le missionnaire seul, pour revenir vers ses missions de McKenzie. S. G. espère avoir bientôt deux autres pères qui iront rejoindre le missionnaire de Yukon, et travailler de concert à l'évangélisation de l'Amérique Russe.

Telles sont les quelques nouvelles que je prends la liberté de communiquer à nos bienfaiteurs, puisque déjà j'ai pu me convaincre que les moindres choses qui ont rapport aux missions sauvages, intéressent beaucoup ces bonnes âmes.

Je suis bien sincèrement, Votre tout dévoué, ALB. LACOMBE, Ptre., O. M. I.

Industrie.

Nous avons lu avec plaisir le prospectus d'une nouvelle compagnie destinée, suivant nous, à inaugurer un grand mouvement industriel dans la Province de Québec. Il s'agit de la Compagnie des Moulins à coton de Victor Hudon, à Hochelaga. C'est une compagnie à fonds social dont le capital est de \$200,000, en actions de \$500 chacune. On a déjà commencé la construction des bâtiments nécessaires ; on la poursuit activement et bientôt tout sera prêt.

Les directeurs sont MM. Victor Hudon, président ; J. F. Sincennes, vice-président, Honoré Cotté, Jacques Grenier, et George H. Nys. Avec de pareils noms, l'entreprise est assurée d'un succès éclatant. C'est d'autant plus heureux que ce sera un puissant encouragement pour les efforts d'autres personnes dans le même direction, un exemple constant qui trouvera des imitateurs. Ce sera peut-être, la chose est très-probable, comme le noyau d'un développement futur prodigieux, dans le district de Montréal, de cette grande industrie cotonnière à laquelle l'Angleterre doit en partie sa prospérité.

Cette heureuse idée, ce sont de nos compatriotes qui l'ont eue ; l'entreprise est éminemment nationale. A ce titre seul elle mérite d'être encouragée. Mais si l'on songe au bien qui en résulterait pour le pays, si un succès éclatant venait couronner les efforts des hommes énergiques et intelligents dont nous avons tout à l'heure mentionné les noms, on n'hésite plus à dire que c'est le devoir de tout véritable ami de son pays de placer là une partie de ses épargnes. En effet, le seul moyen pratique que nous ayons de cette terrible plaie de l'émigration qui fait tant de mal au pays, qui nous enlève à nous particulièrement, Canadiens-Français, une grande partie de cette force dont nous avons tant besoin pour combattre l'absorption qui nous menace de tous côtés, c'est de rendre par tous les moyens possibles, le Canada aussi prospère, au point de vue de l'industrie surtout, que les États-Unis. On a beau chercher ailleurs, là seulement est le remède.

Eh bien ! il faut pour cela que chacun y mette du sien ; qu'une entreprise par exemple, comme celle dont nous parlons rencontre partout des sympathies, non pas stériles, mais pratiques.

Nous félicitons sincèrement les directeurs de la compagnie nouvelle des mou-

lins à coton. Ils font là une œuvre nationale ; ils donnent une grande impulsion au mouvement industriel dans ce pays et contribuent par là puissamment à améliorer les conditions économiques où nous trouverons, avec la richesse et la prospérité, le salut de tout ce qui nous est cher.

D'ailleurs, après avoir lu le prospectus que nous publions plus loin, personne ne peut hésiter à souscrire au capital de la nouvelle compagnie, car en outre des quelques considérations que nous venons de soumettre c'est, au point de vue purement commercial, une excellente affaire. Les noms seuls des directeurs sont une garantie que tous accepteront.—National.

FAITS DIVERS

PUBLICATION.—M. L. M. Darveau, notaire, ci-devant rédacteur de la Réforme, et bien connu à Québec, va publier sous peu un ouvrage intitulé, Nos hommes de lettres, et qui aura 300 pages.

C'est un ouvrage qui a beaucoup de valeurs sous le rapport des renseignements et du mérite littéraire.

Une liste de souscription a été déposée à notre bureau. On peut y inscrire son nom en tout temps.

Le prix du volume sera d'une piastre, payable à livraison.—Evénement.

INVENTION.—Un ouvrier français arrivé à Québec depuis quelques mois, a fait le modèle d'un genre d'escalier qui mérite certainement d'attirer l'attention des hommes du métier. Cet escalier a l'avantage de réunir l'élégance à la plus grande solidité, et n'occupe que très peu d'espace. C'est incontestablement un travail qui révèle chez son auteur, M. Boulaye, une grande habileté. Ce modèle est déposé chez M. Fuchs, tailleur rue St. Jean, où on peut le voir. Ceux qui voudraient utiliser les services de M. Boulaye, pourront le voir au No. 56, rue Richélieu.

—Il ne faudrait pas croire que le Céleste-Empire n'a pas, lui aussi, son bœuf gras. Il célèbre comme nous, chaque année, le vénérable TaTchun, qui est le nom de cet heureux bœuf.

Le plus intéressant dans la cérémonie chinoise est assurément la confection du bœuf... qui est en carton. Cette solennité, qui a pour but d'appeler les faveurs des dieux sur les récoltes à venir, est très-importante pour les agriculteurs chinois qui attachent à chaque partie de l'animal un augure plus ou moins favorable pour la saison prochaine.

Ainsi les cornes du bœuf sont le symbole de l'abondance du coton ; la tête celui des haricots ; le ventre, le blé ; les jambes, le riz ; la queue, le millet... Chacune de ces parties est peinte divinement. Sur ce bœuf, on place un génie, également en carton. Ce génie, s'appelle Tehuu-Nicouton.

Ce bœuf costumé est conduit par un nombreux cortège au cimetière devant le tombeau de Confucius, le célèbre philosophe des chinois.

Après une cérémonie religieuse trop longue pour être racontée, le bœuf est conduit sur une place publique et brûlé au milieu des cris de joie des habitants.

L'HOMME TELESCOPE.—On attendait, il y a quelques jours, à Paris, l'Homme le plus clairvoyant du monde. Il se nomme Jean-Marie Trubel.

Il paraît que ce Jean-Marie Trubel est doué d'une puissance visuelle extraordinaire. Nous ne dirons pas qu'il aperçoit les étoiles en plein midi, parce que chacun peut en faire autant, en regardant du fond d'un puits, mais il distingue les plus menus objets à des distances considérables.

Jean Trubel est capable de voir les quatre lunes Jupiter et les deux anneaux de Saturne, qui sont cependant assez loin dans la profondeur de l'empyrée.

Cet homme est un vrai télescope vivant et pourrait remplacer à l'Observatoire de Paris les plus fortes lentilles—avec économie. Il est âgé de vingt deux ans seulement, robuste, bien portant et capable de fournir une longue carrière astronomique.

Il vient à Paris pour se faire examiner par un de nos principaux médecins.

INGRATITUDE.—Une veuve américaine eut l'idée de se faire passer pour morte, il y a quelques jours, et de faire publier son décès dans les journaux, afin de voir si un jeune homme qu'elle aime voudrait à ses funérailles. Hélas, la ruse ne réussit pas, le jeune homme, l'ingrât ! ne vint pas.

—M. Louis Teste, du Journal de Paris, dépeint la situation de l'ex-Roi Amédée à quelques lignes consolantes :

Un roi qui, en un pays éminemment catholique, ne trouve pas un membre haut élevé pour verser l'onde du baptême sur la tête de son nouveau né ; un roi qui, en un pays d'aristocratie compte seulement à sa cour les marchands d'éventails que sa faveur à révéler de la grandesse ; au roi qui a fait un peuple respectueux, traverse la foule de sa capitale, sans que personne se découvre sur son passage, est un roi à qui il ne reste plus qu'un acte à accomplir : abdiquer le pouvoir.

Amédée Ier l'a compris. Il va abdiquer, il retournera bientôt à la cour du roi son père, lui portant, l'enseignement de la fragilité des couronnes tressées par la Révolution.

—Il n'est bruit, dans le high life israélite, quo de la conversion d'un des princes de la finance.

Le baron Nathaniel de Rothschild, chef de la branche autrichienne du même nom, embrassera la religion catholique, afin d'épouser la comtesse de M..., appartenant à la famille d'un archevêque.

Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé !

Annonces Nouvelles

AVIS.

La Compagnie du Gaz de Trois-Rivières aura environ 56 chaudières de charbon (Coke) durant l'année 1873 à 1874 à vendre à \$5.00 par chaudières.

NOTICE.

Three-Rivers Gas Company will have for sale about fifty Chaudières of "Coke" during the season of 1873-1874 at \$5.00 per Chaudière.

Three-Rivers 2 April 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869

Je, Nazaire Gagnon, Syndic en cette affaire notifié tous les créanciers du dit Failli; que la majorité numérique de ses créanciers a consentie avec lui un acte de composition à \$1.30 dans le louis avec sûreté, devant A. J. Martineau Notaire en date du vingt-huit mars courant, 1872.

Champlain, 20 Mars 1873.

CHEMIN DE FER

Philipsburg, Farnham et Yamaska

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, qu'une assemblée générale des actionnaires de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA, sera tenue à PHOENIX ALBION en la cité de Montréal, JEUDI le DIX-SEPTIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL prochain à QUATRE HEURES APRES-MIDI.

Sec. de la Cie du Chemin de Fer de P. F. & Y. Philipsburg, 24 Mars 1873.

PHILIPSBURG FURNHAM AND YAMASKA RAILWAY

PUBLIC NOTICE.

Is hereby given that the adjourned General meeting of the Shareholders of the Philipsburg Farnham and Yamaska Railway Company will be held at the Albion Hotel in the City of Montréal on THURSDAY the SEVENTEENH DAY OF APRIL NEXT AT THE HOUR OF FOUR O'CLOCK P. M. for the purpose of choosing a Board of nine Directors for said Company for the ensuing year and the transaction of such other business as may be brought before said meeting.

By order THOMAS R. ROBERTS, Secy. P. F. & Y. R. Co. Philipsburg, march 24th 1873.

Acte de Faillite de 1869.

Wallace Nichols, commerçant Hotelier, de la cité de Trois-Rivières.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon Bureau en cette cité, rue Craig, mardi le 8ème jour d'Avril prochain à 10 heures A. M. afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR, Syndic provisoire, Trois-Rivières, 21 Mars 1873.

Acte de Faillite de 1869

Dans l'affaire de NAPOLÉON MILETTE, commerçant Architecte et entrepreneur de la cité de Trois-Rivières.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon Bureau en cette cité, rue Craig, mardi le 8ème jour d'Avril prochain à 10 heures A. M. afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR, Syndic provisoire, Trois-Rivières 19 Mars 1873.

Banque de Québec,

DEPARTEMENT D'EPARGNES DE TROIS-RIVIERES.

La Banque recouvre des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an.

THOMAS McDUGALL, AGENT, Trois-Rivières, 17 mars 1873.

Annonces Nouvelles.

Apprentis Demandés.

On demande à ce Bureau deux ou trois apprentis de 15 à 16 ans, comme apprentis imprimeurs et sachant lire le manuscrit.

A LOUER.

Un magnifique terrain sur la Rue des Forges; autrefois occupé par M. Robitton.

A VENDRE.

Deplus trois emplacements voisins, donnant sur le Cimetière Public et dans le voisinage de la Cathédrale.

Trois-Rivières, 21 Mars 1873.

Dissolution de Société.

Acte de Dissolution de Société par consentement mutuel a été ce jour passé devant GEORGE E. HART Ecuyer, Notaire.

Trois-Rivières 19 Mars 1873.

Disolved Partnerships.

The partnerships existing heretofore between Elzéar Hardy and Joseph Pelletier has been dissolved by mutual consent by a deed passed this day before George E. Hart, Esquire, Notary.

Three Rivers, 19 Mars 1873.

Acte de Faillite de 1869.

DAME MALVINA ADELPHINE STEIN, épouse séparée de biens de son HONORABLE EDUARD DELPHOS tenant affaire sous le nom et raison de A. S. DELPHOS, marchand public, de la cité de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 10 Mars 1873.

COMPAGNIE D'AQUEDUC

DES TROIS-RIVIERES.

Avis Public.

Est par le présent donné, qu'un versement de (10 0/10) dix pour cent sur le montant du capital souscrit par les actionnaires de la Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières sera dû et payable le quatorze du mois d'Avril prochain, au Secrétaire-Trésorier de la dite Compagnie à PHOENIX-DE-VILLE où il tiendra l'avenir son bureau.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier, Trois-Rivières, 13 jan. 1873.

R. W. COWAN

Chapelier et Manchonnier

Rues Notre Dame et St. Pierre

MONTREAL.

Belle pelletterie de toutes sortes pour dame et messieurs manufacturée ici, depuis le vision de premier choix, le S. S. Seal, fourrures de Russie et de la Baie d'Hudson.

Trois-Rivières, 13 jan. 1873.

William Chagnon,

MARCHAND DE

Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties

Niverville & St. Geneviève.

Trois-Rivières, 2 octobre 1872.

Avis.

Succession de

Feu C. B. GENEST, Avocat.

Le soussigné a chargé Narcisse Martel, Ecuyer avocat, de cette ville du règlement de toutes les affaires de la succession ci-dessus.

L. U. A. GENEST, Administrateur, Trois-Rivières 27 janvier 1873.

Annonces Nouvelles

A Vendre ou à Louer.

En la paroisse de St. Maurice, en face de l'Eglise, la magnifique propriété de N. Pac ud, très confortable pour une maison privée; terrain étant la d'écrite de 7 p. roisées.

AVIS

La Société de Peinture et des Terres DE TROIS-RIVIERES.

OFFRE EN VENTE

5,000 pieds BOIS de CONSTRUCTION 300 Cordes BOIS de CHAUFFAGE 2,000 PERCHES de CEDRE. 200 PIEUX " "

Trois-Rivières, 27 février 1873.

Situation Demandée.

Un homme ayant plusieurs années d'expérience dans le commerce, désire une place de commis chez un épicer.

A vendre.

Une grande maison en brique, toute neuve, rue des Forges.

Trois-Rivières, 27 dec. 1872.

Nouvel Antidontalgique

Le Dr Lanouette vient de découvrir un antidontalgique nouveau fort puissant. Outre la propriété qu'il a de faire disparaître le mal de dents, en moins de heures, il prévient de plus les dents de la décomposition et arrête la carie commencée.

Gentilly, 17 Oct. 1872.

EN VENTE.

45 quarts de pommes en très-bon état, consistant en GREENINGS, BALDWIN'S et NORTHERN SPIES.

T. TRENAMAN, et Boulanger et Pâtissier, Trois Rivières 20 janvier 1873.

Avis Public.

Je soussigné, donne, par le présent, avis que je ne serai nullement responsable des dettes contractées par mon père, Magloire Bayeur, sans un ordre signé de ma main.

J. M. BAYEUR, N. P. St. Paulin 17 Février 1873.

A Vendre.

La belle propriété aujourd'hui occupée par la manufacture de chaises des MM. OLLIVIER & Cie, située sur le 6 1/2 Nord-Ouest de la Rue Notre-Dame, de 52 pieds de front, sur 147 pieds de profondeur avec une maison en pierre à 2 étages.

Trois-Rivières, 17 Février 1873.

J. B. R. NAUD & Cie,

Pierre à Moulages de France

No. 26 Rue St. Paul, Québec.

Pierre à Moulages Importé de France.

Agence à Montréal: P. LARIN—Bureau de l'Hon. Ls. Renaud. No. 38, Rue des Enfants trouvés, vis-à-vis le Marché St. Anne. Québec, 2 Septembre 1872.

A Vendre.

30,000 Bottes de foin; 2,000 minots d'avoine; 200 quintaux de farine.

Plusieurs terres dans la paroisse St. Maurice, près de l'Eglise, et ailleurs, vingt terres à St. Narcisse; deux à St. Tite, deux à St. Geneviève; cinq à Montcaumon dont trois près de l'Eglise; une dans le premier rang du Townshipp St. Maurice; et 700 cordes de terres et d'érables.

Plus condition facile, s'adresser à OLIVIER DOSTALER, fils. Trois-Rivières 15 Novembre 1872.

Annonces Diverses

AVIS.

AVIS PUBLIC est donné qu'à la prochaine session de la législature de la Province de Québec il se a présenté une pétition relative à la division du Comté de Nicolet pour les fins d'enregistrement.

AVIS

Est par le présent donné à toutes personnes de si n'avancer en mon nom sans un ordre signé de ma main.

LISEZ VOI!

Un magnifique train à bâtir, 40 pieds de front sur 15 d. de profondeur sur la rue Bonaventure en face de la propriété de M. E. Durand.

AVIS

Est, par le présent, donné qu'une assemblée de directeur de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE-NORD, tenue le 1er Février courant, il a été résolu de demander aux actionnaires QUATRE NOUVEAUX VERSEMENTS DE 10 POUR CENT CHACUN sur le montant du capital suscrit par eux, les dits versements devant être payables au Secrétaire-Trésorier de la dite Compagnie aux époques suivantes:

Le 1er. le ou avant le 8 Mars } 1873
Le 2me. le ou avant le 8 Juin }
Le 3me. le ou avant le 8 Sept. }
Le 4me. le ou avant le 8 Déc. }

A VENDRE

Un magnifique train à bâtir, 40 pieds de front sur 15 d. de profondeur sur la rue Bonaventure en face de la propriété de M. E. Durand.

Trois-Rivières, 3 mars 1873.

BUREAU DE POSTE, TROIS-RIVIERES.

Arrivée et Depart des Malles

A commencer du 1 Décembre 1872, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit:

Arrivée: Montréal, Québec, par chemin de fer, quidiennement, 11.00 A. M. 1.30 P. M.

11 A. M. 2.00 A. M.

10 A. M. 11.30 A. M.

10 A. M. 11.30 A. M.

10.00 A. M. 11.00 A. M.

10.00 A. M. 12.00 Midi.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

C. K. OGDEN, M. P.

GAUTHIER, MAYRAND & Cie

Vins Spiritueux, Epicerie

MARCHAND DE FARINE

LARD, SAINDOUX,

274 et 281 Rue des Commissaires, MONTREAL.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans la province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (suffisant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la "Gazette du Canada", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et un journal français, publiés dans le district concerné. Ces avis doivent porter une ou plusieurs signatures.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premiers semaines de la session.

ALFRED TODD, Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes, Ottawa 9 déc. 1872.—1299.

Annonces Diverses

25 Iers Prix. en 1871

LE "OSBORN,"



Ce célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions Industrielles. Il fait les points doubles d'étrécissement le fil et la soie; il sert à coudre depuis la mousseline la plus fine jusqu'au drap le plus fort et le plus épais aussi bien que le cuir.

En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction; et en voyant fonctionner cette machine d'un nouveau genre, vous n'avez plus qu'à vous en procurer. Chacune d'elle est garantie et le prix est des plus réduits.

J. Q. PAGE, DISTRICT, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

N. B.—Le soussigné prend de la occasion d'informer le public qu'il a en magasin un assortiment complet de machines à coudre autre que celle ci-haut mentionnée.

DEPARTEMENTS DES DOUANES.

ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre: 12 PAR CENT.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

POURQUOI

Les Lunettes Perfectionnées

ONT rencontré un succès si extraordinaire et si mérité si grande demande.

1. Parce qu'elles possèdent toutes les qualités qu'on leur attribue.

2. Parce qu'elles conservent les yeux fatigués par de mauvaises lunettes et qui souvent elles rendent à la vue sa force première.

3. Parce qu'elles ne causent jamais d'embrouillement ni de vertige et que, étant faites d'après des règles scientifiques, elles ne peuvent faire tort à la vue.

4. Parce que la manière de les monter est un guide infallible pour chaque acheteur; nos agents connaissent cette manière qui est à nous.

5. Parce qu'elles ne fatiguent jamais la vue et durent plusieurs années sans qu'il y ait besoin de changer.

6. Parce que, étant des meilleures, elles sont les moins chères.

Nous pourrions donner ici des témoignages innombrables, mais l'usage de ces lunettes et de ces lorgnons prouvent mieux leur inappréciable valeur.

Un assortiment complet varié est toujours entre les mains de

W. A. J. WHITEFORD, Seul agent pour Trois-Rivières

Avis.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée sans un ordre de ma part.

OLIVIER DOSTALER, Fils. Trois-Rivières 25 Nov. 1872.

PIANOS

CHICKERING & SONS.

DE PREMIERE CLASSE

Steinway & Sons

Qui ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la Légion d'honneur pour les fabricants, ont établi une agence pour les instruments les plus célèbres à Québec, qui sont vendus à notre dépôt (Magasin de musique de R. MORGAN) aux plus bas prix des fabricants.

Et aussi Agent pour les célèbres Organes de Salon de MASON & HAMILTON et de GEORGE A. PRINCE & Cie.

ASSORTIMENT considérable et choisi des Instruments venant des fabriques sus-mentionnées. Pianos à des conditions faciles.

S. SICHEL & Cie. 1 Juillet 1871.

N. B. Toute personne désirant un PIANO ou ORGUE de première classe voudra bien s'adresser à nous et nous donnerons avec plaisir tous les renseignements désirés

Annonces Diverses

A Vendre.

UNE TERRE de 130 ARPENTS en superficie située à la Baie-Lac à une lieue de cette ville toute en culture; pouvant donner une récolte de 20000 BOTTES DE FOIN avec MAISON et TROIS GRANDES GRANGES.

Condition:—Un quart du prix d'achat payé comptant et des délais faciles pour le surplus. Pour plus amples informations, s'adresser à

E. GERIN. Trois-Rivières, 14 octobre 1872.

QUEBEC, BOSTON

ET NEW-YORK

TRAJET ABRÉGÉ PAR LE CHEMIN DE FER

DES RIVIERES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

SE RALLIANT AU GRAND TRONC A SHERBROOKE, P. Q.

Le Trajet à New-York et aux autres points du Sud, abrégé de 75 milles.

Le Trajet à Boston et à tous les autres points de l'Est, abrégé de 25 milles.

La plus courte et la plus charmante route

NEWPORT, Vt. ST. JOHNSBURY, Vt. PLYMOUTH, N. H. CONCORD, N. H. NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H. BELLFLOW'S FALLS, Vt. LOWELL, Mass. LITCHFIELD, Mass. WORCESTER, Mass. SPRINGFIELD, Mass. HARTFORD, Conn. PROVIDENCE, R. I. FALL RIVER, BOSTON NEW-YORK. PHILADELPHIA, BALTIMORE. WASHINGTON.

Et tous les principaux points des Etats de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

DEUX TRAINS EXPRESS MARCHENT TOUS LES JOURS.

TRAIN DE LA MALETTRE TRAIN EXPRESS

Laisse Québec 7.30 p.m. Laisse Québec 1.10 p.m. " Sherbrooke 4.40 a.m. " Sherbrooke 7.00 p.m. Arrive à Boston à 6.15 Arrive à Boston à 8.35 P. M. A. M.

" à Springfield 6.50 " à Springfield 6.50 P. M. A. M.

" à New-York 11.30 " à New-York 12.20 P. M.

NOUVEL ARRANGEMENT

UN Char Dortoir et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

C'est la meilleure ligne à suivre pour les familles allant aux Etats-Unis.

Billets de seconde classe à Boston, New-York, etc.

Bureau à Boston, No. 87, rue Washington.

Prix de passage aussi pas que sur aucune autre ligne.

Les bagages sont ticketés (chéqués) pour tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage complet et de toutes les informations concernant les passagers, le fret et la trafic.

On peut se procurer chez M. C. K. OGDEN, des BILLETS DE PASSAGE pour les places ci-dessus mentionnées, et les

BILLETS de 2me CLASSE

A DES PRIX RÉDUITS

N. P. LOVERING, Jr., L. W. PALMER, Agent général des Billets. Surintendant.

Bureau des Billets, pour tous les points des Etats-Unis, C. K. OGDEN, Agt. à Trois-Rivières.

4 Novembre 1872.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour en obtenir un acte pour incorporer une Banque, qui sera connue sous le nom de "La Banque de Trois-Rivières."

Trois-Rivières, 16 Octobre 1872.

Seulement UNE Piastre

LE COMPAS MAGNETIQUE CONSERVATEUR ET INDICATEUR, parfait BIJOU pour le poche de chaque voyageur, négociant, cultivateur, et pour chaque personne désirant une MARQUE ASSURÉE DU TEMPS, et aussi un compas de poche supérieur, une montre d'une grandeur ordinaire, ouvrage d'acier, vitre de cristal, tout dans un beau boîtier D'OR GARANTI, pour donner le TEMPS CORRECT et pour le tenir en service fidèlement pour deux ans. Rien de pareil. Un échantillon du mécanisme de ce parfait BIJOU sera envoyé dans une boîte propre (payé d'avance) à chaque adresse sur réception d'une piastre. Adressez, clairement, W. T. HIGG & Co., Montréal, P. Q.

Seuls agents pour la Péninsule du Canada. Agents demandés partout, 4 Décembre, 1872.

A VENDRE

Une magnifique terre dans le village de St. Anne la Ferme de 60 arpents en superficie avec maison, grange, coütes et autres dépendances.

Assi dans le 2ème rang, n'importe parqué, n'importe autre terre de cinquante arpents, moitié en culture et l'autre bien boisée.

S'adresser à JAMES SHORTIS, Trois-Rivières, 3 février 1873. 3 m.

